

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES REGIONALE MASCULINE Saison 2019/2020

Art 1 GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Masculin
Catégorie	Senior
Abréviation	RM
Commission Référente	CRS
Forme de jeu	6*6
Genre	Masculin

Art 2 PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre d'équipes engagées	24
Compétition nécessitant un droit sportif	oui
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAFR	oui

Art 3 LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley ball
Type de licence mutation autorisée	Nationale et Régionale
Catégories autorisées	
Master40 - Senior – M20	Oui
M17 avec double surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement	Oui

Art 4 CONSTITUTIONS DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés/open	3

Art 5 CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	21h
Plage d'implantation autorisée	Samedi 18h-21h et dimanche 11h-16h
Modification de calendrier autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	20jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10jours
Accord de la CRS obligatoire	Oui
Dernière journée de championnat	Journées 22

Le match aller doit se jouer obligatoirement avant la date du match retour et au plus tard le 25/26 janvier.

Art 6 PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H – 60 min
Installation du terrain et du matériel terminée	H – 45 min
Présence marqueur	H – 45 min
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H – 15 min
Tirage au sort	H – 15 min
Echauffement au filet	H – 13 min
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 min

Art 7 COMMUNICATIONS DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site de la FFVB ou LBVB	Avant 20h le Dimanche
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : LBVB 31 RUE ABBE MARTIN 56300 PONTIVY	

La feuilles de match doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)

Art 8 FORMULE SPORTIVE

2 poules de 12, épreuves en match aller/retour (22 journées)

Art 9 ACCESSION ET RELEGATION (droits sportifs)

Saison 2019/2020		Saison 2020/2021
Classement	1 ^{er}	PN
	2 ^e et 3 ^e	PN
	21 ^e à 24 ^e	Pré-régional

Le champion de région sera déterminé lors d'un match unique opposant les équipes classées 1^{ère} (les années paires en poule A et impaire poule B)

Les 2^{ème} et 3^{ème} de poule participent au tournoi de barrage pour établir le classement de 3 à 6 du tableau d'accession,

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} participent au tournoi de barrage 17/20

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} participent au tournoi de barrage 21/24

Le club recevant sera défini en fonction du classement, l'équipe ayant obtenu le meilleur ratio Point/Match sera désigné organisateur.

Le tournoi de barrage aura lieu **le Dimanche 7 juin 2020**

Pour participer au Barrage, les joueurs devront avoir participé à au moins 3 matchs avec l'équipe régionale et à moins de 4 matchs avec une équipe de niveau supérieur

Art 10 BALLON

Type de ballon autorisé	Art 15 RGES
Nombre de ballons minimum mis à disposition par le GSA recevant	12
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un Joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (**entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, Médecin** doivent être titulaires d'une **licence « Encadrement »**. (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art 12 DAFR

Obligation pour le GSA d'avoir une équipe en Coupe de France/Bretagne Jeune	oui
Minimum de licenciés « compétition VB » avant le 31 janvier 2020	16
Minimum de licenciées JEUNES « compétition VB » avant le 31 janvier 2020	8
Minimum d'Unité de formation	1
Minimum une équipe jeune	2*2